

TARIFS PRESTATAIRES POUR UNE AIDE A DOMICILE

A L'AIDE des particuliers est l'employeur des intervenants.

Les interventions peuvent être régulières (formule classique) ou ponctuelles (formule liberté) selon vos besoins.

PUBLIC CONCERNE :

- Personnes âgées
- Personnes dépendantes (y compris momentanément)
- Personnes en situation de handicap (y compris momentanément)

Devis personnalisé gratuit

Services	Coût horaire <i>Formule Classique</i>	Coût horaire <i>Formule liberté</i>	Bénéficiaires APA / PCH (TVA 5.5%)
Aide à domicile / Assistante de vie Entretien du logement, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide aux repas, aide au lever/coucher, aide à la toilette, aide au change...	22.10€ TTC ⁽¹⁾ (11.05 € TTC * après déduction d'impôt)	24.10€ TTC ⁽²⁾ (12.05 € TTC * après déduction d'impôt)	21.20€ TTC ⁽³⁾ (10.60 € TTC * après déduction d'impôt)
Accompagnement ^(a) Sorties, visite chez le médecin, à la pharmacie, à la poste...			
Heure de compagnie ^(b) Jeux, lecture, promenade...			
Promenade d'animaux ^(c) Pour personnes dépendantes uniquement			

* Vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de 50% sur chaque heure au titre des emplois à domicile. Ces prix comprennent les charges salariales et patronales, les congés payés et les frais de transport de l'intervenant.

(1) 20.09€ HT - (2) 21.91€ HT - (3) 20.09€ HT

Frais d'adhésion et facturation

- Frais d'inscription de 25 € TTC (soit 22.73€ HT), payables qu'une seule fois à l'ouverture de votre dossier. La cessation des prestations n'entraîne aucun frais. Toutefois, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- Facturation mensuelle
- Aucun frais mensuel ou annuel de gestion
- Attestation fiscale annuelle gratuite

Majoration

- Les jours fériés sont majorés de 10%
- Les dimanches sont majorés de 25%

Modes de paiement acceptés

- Chèque,
- CESU préfinancé,
Pour les règlements par CESU, un montant forfaitaire de 6,00€ TTC (soit 5.45€ HT) est facturé pour couvrir une partie des frais occasionnés par ce mode de paiement.
- Prélèvement automatique
- Virement bancaire

A L'AIDE DES PARTICULIERS

Tarifs prestataires d'aide à domicile, suite...

Durée des interventions

- Durée minimale de 2h par intervention

Télégestion

- Possibilité de bénéficier du système de télégestion gratuit

Réduction ou crédit d'impôt

A l'Aide des particuliers étant agréée qualité par l'état, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % selon la législation en vigueur.

Aides

- Possibilité d'obtenir des aides financières (voir renseignements sur notre site Internet)

En ce qui concerne les prestations de :

- (a) **Accompagnement** : Ce service permet à la personne dépendante de bénéficier du transport jusqu'à un lieu spécifique (coiffeur, banque, médecin, cimetière, ...), d'une aide physique et d'un soutien moral une fois arrivée sur place.
- (b) **Heure de compagnie** : Ce service permet aux personnes âgées de bénéficier de la compagnie d'une personne qui se chargera de l'occuper pendant la durée de sa présence. Pour cela, elles pourront tout simplement discuter ensemble, faire des jeux, de la lecture ou encore aller se promener à pied dans les alentours.
- (c) **Promenade d'animaux** : cette prestation ne peut être réalisée que pour les animaux des personnes dépendantes. Ces dernières devront fournir un certificat médical attestant leur incapacité momentanée ou durable d'accomplir les actes ordinaires de la vie quotidienne. Cette prestation ne pourra être effectuée sans ce certificat. Ce service inclut la prise de l'animal au domicile du client pour une ballade d'une durée déterminée par ce dernier. En termes de soins, seul le brossage de l'animal sera effectué.